068-226800019-20110909-0000008186-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/09/2011

Réception par le Prefet : 12/09/2011

Publication: 16/09/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de A DESTRUCTION TO THE PROPERTY OF THE PROPERTY



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2011-8-6-1

Séance du vendredi 9 septembre 2011

l'Assemblée

CONSTRUCTION NEUVE, RÉNOVATION OU EXTENSION DE BÂTIMENTS EXISTANTS DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BÂTIMENTS D'ELEVAGE PROGRAMME C244 DÉVELOPPEMENT RURAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport au budget primitif 2005 n° 2005/1-6°/06 du 10 décembre 2004 relatif à l'agriculture,
- VU le rapport DM1 2005 n° 2005/III 6è/13 du 24 juin 2005 relatif au positionnement du Département concernant le « Plan Bâtiment » Etat,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG 2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder pour les huit exploitations agricoles ci-dessous, un total de subventions de 118.175,88 € (aide surplafond d'intégration paysagère incluse) pour la construction, la rénovation ou l'extension de bâtiments dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE), dont la répartition est la suivante :

				1
N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Subvention bâtiment	Subvention intégration paysagère	Montant de la subvention
	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) GAEC KOHLER FRERES à DURLINSDORF Construction d'un bâtiment d'élevage bovin	12 532,00	5 062,83	17 594,83
DRU04017	Cofinancement : ETAT (financeur) : 2 400,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 8 800,18 € UNION EUROPEENNE : 26 394,99 €			
DRU04012	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) EARL MONGOUTTE (M. Claude ABEL) STE MARIE AUX MINES Construction d'un bâtiment d'élevage bovin et stockage de fourrage	13 332,00	2 772,06	16 104,06
	Cofinancement : ETAT (financeur) : 0,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 8 054,45 € UNION EUROPEENNE : 24 158,49 €			
DRU04016	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) EARL SCHOEFFEL Bernard à HAGENTHAL LE BAS Construction d'un bât d'élevage bovin + installation d'une salle traite Cofinancement : ETAT (financeur) : 2 100,00 €	8 634,50	2 474,18	11 108,68
	CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 552,13 € UNION EUROPEENNE : 16 660,79 € ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA)	10 500,00	3 864,15	14 364,15
DRU04011	GAEC NEFF à BURNHAUPT LE BAS Construction d'un bâtiment de stockage fourrage Cofinancement : ETAT (financeur) : 2 250,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 182,08 €			
	UNION EUROPEENNE : 21 546,22 € ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) EARL DE LA PETITE PRAIRIE (M. SCHMITT) RANSPACH LE HAUT Construction d'un bât pour couvrir l'aire d'alimentation des VL	4 418,06	3 165,86	7 583,92
DRU04019	Cofinancement : ETAT (financeur) : 610,10 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 792,23 € UNION EUROPEENNE : 11 376,13 €			

DRU04018	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) GAEC DU THALBACH à BERENTZWILLER Extension d'un bâtiment d'élevage de génisses pour des vaches laitières Cofinancement : ETAT (financeur) : 2 100,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 596,95 € UNION EUROPEENNE : 22 796,79 €	8 634,50	6 565,36	15 199,86
DRU04014	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) MAIRE Odile (et M. SCHAFFHAUSER) à LE BONHOMME Construction d'un bâtiment d'Elevage bovin Cofinancement : ETAT (financeur) : 0,00 € AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE : 9 419,60 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 10 214,49 € UNION EUROPEENNE : 30 649,02 €	15 584,75	4 849,79	20 434,54
DRU04015	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) SCEA ELEVAGE DE L'EST à REGUISHEIM Construction d'un bâtiment d'élevage ovin et de stockage fourrage Cofinancement : ETAT (financeur) : 0,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 889,96 € UNION EUROPEENNE : 23 675,80 €	9 334,50	6 451,34	15 785,84
			Total	118 175,88

Ces subventions sont versées à L'Agence de Services et de Paiement (ASP) par prélèvement sur le Programme C244 au Chapitre 204 Nature 20418 Fonction 74, qui est chargée du paiement auprès des exploitants agricoles mentionnés ci-dessus.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 09 SEPTEMBRE 2011

Développement rural (Inv) PROGRAMME 2011

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Subvention bâtiment	Subvention intégration paysagère	Montant de la subvention
	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) GAEC KOHLER FRERES à DURLINSDORF Construction d'un bâtiment d'élevage bovin	12 532,00	5 062,83	17 594,83
DRU04017	Cofinancement : ETAT (financeur) : 2 400,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 8 800,18 € UNION EUROPEENNE : 26 394,99 €			
DRU04012	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) EARL MONGOUTTE (M. Claude ABEL) STE MARIE AUX MINES Construction d'un bâtiment d'élevage bovin et stockage de fourrage	13 332,00	2 772,06	16 104,06
DK004012	Cofinancement : ETAT (financeur) : 0,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 8 054,45 € UNION EUROPEENNE : 24 158,49 €			
DD1104016	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) EARL SCHOEFFEL Bernard à HAGENTHAL LE BAS Construction d'un bât d'élevage bovin + installation d'une salle traite	8 634,50	2 474,18	11 108,68
DRU04016	Cofinancement : ETAT (financeur) : 2 100,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 552,13 € UNION EUROPEENNE : 16 660,79 €			
DDIIO4011	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) GAEC NEFF à BURNHAUPT LE BAS Construction d'un bâtiment de stockage fourrage	10 500,00	3 864,15	14 364,15
DRU04011	Cofinancement : ETAT (financeur) : 2 250,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 182,08 € UNION EUROPEENNE : 21 546,22 €			

	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT	4 418,06	3 165,86	7 583,92
	(EX CNASEA) EARL DE LA PETITE PRAIRIE (M. SCHMITT)			
	RANSPACH LE HAUT			
DRU04019	Construction d'un bât pour couvrir l'aire d'alimentation des VL			
DKU04019	Cofinancement:			
	ETAT (financeur) : 610,10 €			
	CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 3 792,23 € UNION EUROPEENNE : 11 376,13 €			
	UNION EUROFEENINE : 11 370,13 €			
	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT	8 634,50	6 565,36	15 199,86
	(EX CNASEA) GAEC DU THALBACH à BERENTZWILLER			
	Extension d'un bâtiment d'élevage de génisses pour des vaches			
DRU04018	laitières			
DKU04018	Cofinancement :			
	ETAT (financeur) : 2 100,00 €			
	CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 596,95 € UNION EUROPEENNE : 22 796,79 €			
	ONION EOROI EENINE . 22 170,17 C			
	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA)	15 584,75	4 849,79	20 434,54
	MAIRE Odile (et M. SCHAFFHAUSER) à LE BONHOMME			
	Construction d'un bâtiment d'Elevage bovin			
DRU04014	Cofinancement:			
	ETAT (financeur) : 0,00 €			
	AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE : 9 419,60 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 10 214,49 €			
	UNION EUROPEENNE : 30 649,02 €			
	ACD A CIPACID DE CEDANICES DE SE	0.224.70	C 451 31	15.505.04
	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA)	9 334,50	6 451,34	15 785,84
	SCEA ELEVAGE DE L'EST à REGUISHEIM			
	Construction d'un bâtiment d'élevage ovin et de stockage fourrage			
DRU04015	Cofinancement:			
	ETAT (financeur): 0,00 €			
	CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 889,96 € UNION EUROPEENNE : 23 675,80 €			
	51.251. 251.61 22.11 12 12 075,00 C			
			Total	118 175,88

ANNEXE II - INTENSITE DE L'AIDE (ARTICLE 10)

On entend par Etat, l'aide accordée par le ministère chargé de l'agriculture.

A) EN CE QUI CONCERNE LA MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE

A1) LES TAUX ET PLAFONDS MAXIMUM POUR LES EXPLOITATIONS ET LES CUMA

o Lorsque le bénéficiaire est une exploitation :

Les taux sont ainsi fixés :

Montant de l'investissement	Type d'investissement	Montant subventionnable maximum	Taux de subvention (part Etat)	Taux de subvention (part Etat + part UE)				
hors zone de monta	gne							
minimum 15 000€	construction neuve	70 000 €	7.50.0/	45.0/				
minimum 15 000€	rénovation	50 000 €	7,50 %	15 %				
zone de montagne			***************************************					
minimum 15 000€	construction neuve	80 000 €	15 % montagne	30% montagne				
11111111111111111111111111111111111111	rénovation	60 000 €	17,50% haute montagne	35% haute montagne				

Pour un exploitant jeune agriculteur qui a perçu les aides à l'installation en application des articles R*343-3 à R* 343-18 du Code rural dans la mesure où l'engagement juridique intervient dans la période de cinq ans suivant la date d'installation retenue dans le cadre du certificat de conformité à l'installation sont appliquées des majorations de :

- 10 points du taux de subvention (Etat + Union européenne);
- 10 000 € des montants subventionnables.

Montant de l'investissement			Taux de subvention (part Etat)	Taux de subvention (part Etat + part UE)				
hors zone de monta	gne							
	construction neuve	80 000 €	40.50.0/	05.11				
minimum 15 000€	rénovation	60 000 €	12,50 %	25 %				
zone de montagne								
minimum 15 000€	construction neuve	90 000 €	20 % montagne	40 % montagne				
11111111111111111111111111111111111111	rénovation	70 000€	22,50% haute montagne	45 % haute montagne				

Pour les formes sociétaires, ces majorations se calculent au prorata du nombre d'associés-exploitants bénéficiant du statut de jeune agriculteur sur le nombre total des associés-exploitants.

Lorsque l'exploitation a bénéficié d'une aide au titre des travaux réalisés dans le cadre du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA 1), le taux de base de l'aide Etat passe de 7.50% à 5%.

Montant de l'investissement	Type d'investissement	Montant subventionnable maximum	Taux de subvention (part Etat)	Taux de subvention (part Etat + part UE)			
hors zone de monta	igne						
45,0005	construction neuve	70 000 €	5 %	10%			
minimum 15 000€	rénovation	50 000 €	5 %	10 /8			
zone de montagne							
minimum 15 000€	construction neuve	80 000 €	12,50 % montagne	25% montagne			
11111111111111111111111111111111111111	rénovation	60 000 €	15 % haute monta g ne	30% haute montagne			

Une majoration de 2 points des taux de subvention fixés ci-dessus peut être appliquée en cas de constructions neuves des élevages bovin, ovin et caprin lorsque dans les conditions fixées par le ministère chargé de l'agriculture, la charpente, les menuiseries et 30% du bardage extérieur sont réalisés en bois.

Lorsque le bénéficiaire de l'aide est une CUMA

Montant minimum de l'investissement	de subventionnable		Taux de subvention (part Etat + part UE)
minimum 15 000€	80 000 €	7,50 %	15 %

Les majorations fixées au point précédent, en ce qui concerne les jeunes agriculteurs, ne sont pas applicables à une CUMA.

A2) LES PLAFONDS UNITAIRES DE DEPENSES

Les investissements immatériels prévus à l'article 4 sont pris en compte dans la limite de 10% du montant des investissements matériels éligibles auxquels ils se rapportent et des montants subventionnables maximum fixés pour le dispositif.

Des plafonds unitaires sont fixés ci-dessous par type d'investissement et pour l'octroi de l'aide du ministère chargé de l'agriculture. D'autres plafonds peuvent être fixés par arrêté du préfet de région en application de l'article 6 du présent arrêté.

Pour les exploitations agricoles (hors CUMA): les dépenses éligibles relatives à la salle de traite et à ses équipements sont plafonnées à hauteur de 30 000 € maximum quelle que soit le demandeur et la zone concernée.

Comité Technique Régional PMBE 23/06/2011 Dossiers du Haut-Rhin 2ème Tranche 2011 - DECISIONS

N. Identité du demandeur	ზ	ville	Zone deravorisse von Simple Montagne Type de production VA;VL	tra vaux d'inte gration paysa gère	Montant invests	invests digibles hors surplatond	Plafond PMBE	Montant éligible hors surplafond	Taux de subvention 68 hors surplafond	Montant global subvention hors surplationd	Financement Elat top_up	Contrepartie FEADER Etat	Montant éligible CG	Taux OG (+ UE)	Mortant (CG + UE)	CG68 cofinancé	FEADER CG68	CR cofinancé	CR FEADER	Financement AERM Top up	Surplafond éligible intégration paysagère	Taux CG+ue -S	Participation CG+UE - S	CG68 cofinancé - S	FEADER CG68 -S	Participation CR co-linanci- S	FEADER CRA-S	TOTAL des aides Etat	TOTAL des aides CG68	TOTAL des sides CR	TOTAL des ides AERM	TOTAL des aides FEADER	Total aides dossier	chervators	Décisions du Comité
1 GAEC DU THALBACH	68130	BERENTZWILLER	I VL	49 234,00	447 887,25	357 253,25	70 000,00	70 000,00	40,00%	28 000,00	2 100,00	0,00	70 000,00	24,67%	17 269,00	8 634,50	8 634,50	4 315,50	4 315,50	0,00	49 234,00	26,67%	13 130,71	6 565,36	6 565,35	3 281,45	3 281,44	2 100,00	15 199,86	7 596,95	0,00	22 796,79	47 693,60	extension pour logement vaches laitières	Favorable
2 GAEC KOHLER FRERES	68480	DURLINSDORF	1 VL	30 380,00	285 314,06	232 230,40	80 000,00	80 000,00	50,00%	40 000,00	2 400,00	0,00	80 000,00	31,33%	25 064,00	12 532,00	12 532,00	6 268,00	6 268,00	0,00	30 380,00	33,33%	10 125,65	5 062,83	5 062,82	2 532,18	2 532,17	2 400,00	17 594,83	8 800,18	0,00	26 394,99	55 190,00	construction bâtiment génisses avec partie stockage fourrages	Favorable
3 EARL SCHMITT DE LA PETITE PRAIRIE	68220	RANSPACH LE HAUT N	I VL	23 740,97	58 405,96	34 664,99	50 000,00	34 664,99	40,00%	13 866,00	610,10	0,00	34 664,99	25,49%	8 836,11	4 418,06	4 418,05	2 209,90	2 209,89	0,00	23 740,97	26,67%	6 331,72	3 165,86	3 165,86	1 582,33	1 582,33	610,10	7 583,92	3 792,23	0,00	11 376,13	23 362,38	Rénovation : couverture aire d'exercice et auge, et petits aménagements et équipements -projet en zone de captage Grenelle prioritaire	Favorable
MAIRE ODILE (en cours création société avec M. 4 Pierre Louis Schaffhauser_ installation HCF)	68650	LE BONHOMME M	4 VL	26 451,0	0 493 382,93	3 291 665,35	85 000,00	85 000,00	55,00%	46 750,00	0,00	0,00	85 000,00	36,67%	31 169,50	15 584,75	15 584,75	7 790,25	7 790,25	9 419,60	26 451,00	36,67%	9 699,58	4 849,79	4 849,79	2 424,24	2 424,23	0,00	20 434,54	10 214,49	9 419,60	30 649,02	70 717,65	Construction étable, salle de traite et fosse sous caillebotis S/R PDF acréé et octroi	Favorable S/R agréement dossier installation du jeune
5 EARLSCHOEFFEL BERNARD	68220	HAGENTHAL LE BAS	i VL	18 554,00	179 231,63	160 677,63	70 000,00	70 000,00	40,00%	28 000,00	2 100,00	0,00	70 000,00	24,67%	17 269,00	8 634,50	8 634,50	4 315,50	4 315,50	0,00	18 554,00	26,67%	4 948,35	2 474,18	2 474,17	1 236,63	1 236,62	2 100,00	11 108,68	5 552,13	0,00	16 660,79	35 421,60	Extension de l'étable en couvrant la fosse et en y installant la salle de traite et en créant des places supplémentaires pour les vaches. Couverture dans le même temps de l'aire exercice et de l'auge	Favorable
6 EARL MONGOUTTE ABEL Claude	68160	SAINTE MARIE AUX MINES	4 VL	16 634,00	119 042,50	94 503,70	80 000,00	80 000,00	50,00%	40 000,00	0,00	0,00	80 000,00	33,33%	26 664,00	13 332,00	13 332,00	6 668,00	6 668,00	0,00	16 634,00	33,33%	5 544,11	2 772,06	2 772,05	1 386,45	1 386,44	0,00	16 104,06	8 054,45	0,00	24 158,49	48 317,00	construction d'un bâtiment pour les génisses et de stockage du fourrages	Favorable
7 SCEA ELEVAGE DE L'EST	68890	REGUISHEIM	l ovins	48 379,00	335 647,75	209 617,10	70 000,00	70 000,00	40,00%	28 000,00	0,00	0,00	70 000,00	26,67%	18 669,00	9 334,50	9 334,50	4 665,50	4 665,50	0,00	48 379,00	26,67%	12 902,68	6 451,34	6 451,34	3 224,46	3 224,46	0,00	15 785,84	7 889,96	0,00	23 675,80	47 351,60	Sous réserve des conclusions de l'instruction	Favorable
8 GAEC NEFF	68520	BURNHAUPT LE BAS N	I VL et JB	25 761,00	175 798,88	150 037,88	75 000,00	75 000,00	45,00%	33 750,00	2 250,00	0,00	75 000,00	28,00%	21 000,00	10 500,00	10 500,00	5 250,00	5 250,00	0,00	25 761,00	30,00%	7 728,30	3 864,15	3 864,15	1 932,08	1 932,07	2 250,00	14 364,15	7 182,08	0,00	21 546,22	45 342,45	Construction bâtiment engraissement taurillons S/R PDE agréé et octroi aides à l'installation	Favorable S/R agréement dossier installation du jeune

9 460,10 0,00

CG 68 CG Feader CRA CRA Feader AERM CRA Fea

165 940,61 82 970,31 82 970,30 41 482,65 41 482,64 9 419,60

35 205,57 35 205,53 17 599,82 17 599,76 9 440,10 118 175,88 59 082,47 9 419,60 177 259,22 373 396,28